



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 22 juin s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BOUDAL Hervé, DURO Alain, FIS Cathy, GROUSELLE Didier, RIES Joël, VERLET Eric

Suppléants : M. Jean-Michel AVARGUEZ représentant M. Didier GROUSELLE
Mme Monique CROS, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur BARTHES Daniel donne procuration à Madame GABAUDE Chantal
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame AMEN-LORENTE Marie donne procuration à Monsieur FARENC Michel
Madame FIS Cathy donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

140-2026 – Attribution Accord-cadre à bons de commandes - Fourniture de canalisations

Vu la consultation lancée sur la plateforme midi libre le 20 mars 2026 avec une remise des offres au 23 avril 2026,

Vu l'ouverture des plis en date du 14 avril 2026 et l'analyse des offres réalisées et présentées par la Régie de l'eau lors de la commission des marchés du 16 juin 2026,

Le Vice-Président délégué aux marchés publics demande au Conseil de valider la proposition de la commission des marchés et de retenir les opérateurs suivants sur leur offre de base :

- Prolians Baures (BASE) domicilié ZI du Capiscot – Rue Martin Luther King – 34500 Béziers – SIRET : 775 588 692 00464
- Lamberton (BASE) domicilié ZI du Capiscot – Rue Saint Victor – 34500 Béziers – SIRET : 316 475 227 000 39

Le Vice-Président précise par ailleurs que cet accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 420 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre fixée à 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum. Les prix sont ajustables, à chaque reconduction de l'accord-cadre par référence au tarif catalogue de l'année de reconduction.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition de la commission des marchés d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande « Fourniture de canalisations, raccords, et équipements des réseaux et branchements des infrastructures d'alimentation en eau potable et de l'assainissement » aux opérateurs suivants :

- Prolians Baures (BASE) domicilié ZI du Capiscot – Rue Martin Luther King – 34500 Béziers – SIRET : 775 588 692 00464
- Lamberton (BASE) domicilié ZI du Capiscot – Rue Saint Victor – 34500 Béziers – SIRET : 316 475 227 000 39

AUTORISE M. le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande « Fourniture de canalisations, raccords, et équipements des réseaux et branchements des infrastructures d'alimentation en eau potable et de l'assainissement »

AUTORISE M. le Président à signer les bons de commande ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution

DIT que les crédits sont inscrits aux Budgets eau et assainissement 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SEANCE,